

RAPPORT
ANNUEL
2015 / 2016



ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC

LE R A I N M I N S O S

1

- 4 Lettres officielles
- 5 Mission, vision et valeurs

6 L'ORDRE

- 7 Rapport de la présidente
- 11 Rapport du directeur général et secrétaire
- 14 Résolutions et rapport d'activités du conseil d'administration
- 18 Résolutions et rapport d'activités du conseil exécutif
- 20 Rapport du comité sur la gouvernance

2

21 LES COMITÉS

- 22 Comité d'admission
- 23 Comité d'inspection professionnelle
- 24 Conseil de discipline
- 26 Comité de révision des plaintes
- 27 Conciliation des comptes et arbitrage
- 28 Comité de la formation continue
- 30 Comité des concours
- 31 Comité de la formation et autres comités

3

32 LES DIRECTIONS

- 33 Direction de la pratique professionnelle
- 35 Bureau du syndic
- 36 Direction des communications et des affaires publiques
- 38 Direction de l'administration
- 39 Personnel de l'Ordre

4

40 MEMBRES

- 41 Admission et délivrance des permis
- 45 Effectifs

5

48 ÉTATS FINANCIERS

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport
annuel de l'Ordre des architectes du Québec
pour l'exercice financier qui s'est terminé le
31 mars 2016.

Recevez, Monsieur le Président,
l'expression de mes sentiments dévoués.

La ministre de la Justice,
Madame Stéphanie Vallée
Québec, juillet 2016



Madame Stéphanie Vallée
Ministre de la Justice
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

C'est un immense plaisir de vous présenter le
rapport annuel de l'Ordre des architectes du
Québec pour l'exercice financier qui a pris fin
le 31 mars 2016.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre,
l'assurance de ma très haute considération.

La présidente,
Nathalie Dion
Montréal, juillet 2016



Monsieur Jean Paul Dutrisac
Président,
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

Je suis heureuse de vous transmettre le
rapport annuel de l'Ordre des architectes du
Québec pour l'exercice financier terminé
le 31 mars 2016.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président,
l'expression de mes sentiments respectueux.

La présidente,
Nathalie Dion
Montréal, juillet 2016



ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

■ MISSION

Dans le cadre de sa mission de protection du public, l'Ordre des architectes du Québec s'engage à contribuer au bien-être et à l'essor de la société québécoise par la promotion de la qualité dans la conception et la production architecturales. Cette contribution s'appuie sur une démarche d'ouverture et d'échange avec le public ainsi que sur une amélioration constante de l'exercice de la profession.

■ VISION

L'Ordre des architectes du Québec entend devenir la référence en matière de professionnalisme et d'excellence en architecture au Québec.

Pour y parvenir, l'Ordre met en valeur auprès de ses membres et du public les deux principales dimensions qui le distinguent, soit celles d'encadrement de la profession et d'engagement social. De plus, ses actions tirent leur source des dimensions de base qui le définissent : la courtoisie, l'efficacité, la compétence et le dynamisme.

■ VALEURS

Afin d'être reconnu comme un modèle d'excellence, l'Ordre compte principalement sur l'engagement et la compétence de ses administrateurs, de son personnel, de ses consultants et de ses collaborateurs. L'Ordre privilégie une culture d'entraide, d'esprit d'équipe, d'importance du service à la clientèle, de souci de l'excellence et une éthique irréprochable, valeurs qui transparaissent dans ses activités quotidiennes. Enfin, la direction de l'Ordre favorise un climat qui permet aux employés d'assumer pleinement les responsabilités inhérentes à leur fonction et, ainsi, d'être autonomes.

1

L'ORDRE

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

MON TROISIÈME EXERCICE À LA TÊTE DE L'ORDRE A ÉTÉ PARTAGÉ ENTRE LES DOSSIERS DE FOND, QUI PROGRESSED LENTEMENT, ET DES RÉALISATIONS PLUS CONCRÈTES. MAIS LE MOT D'ORDRE DEMEURE TOUJOURS LE MÊME : PROTÉGER LE PUBLIC ET FAIRE PROGREDIR LA QUALITÉ ARCHITECTURALE.

LOI SUR LES ARCHITECTES

Voici un dossier qui s'éternise. Durant cet exercice, les révisions de la Loi sur les architectes et de la Loi sur les ingénieurs, qui relevaient auparavant de la ministre de la Justice, Stéphanie Vallée, ont été placées sous la responsabilité du ministre du Travail, Sam Hamad, afin que les dossiers soient arrimés avec la réforme sur l'encadrement de la construction. On ne parle donc plus de les intégrer dans un projet de loi omnibus. En janvier dernier, Sam Hamad a été remplacé par Dominique Vien. Nous avons sensibilisé son équipe à nos positions.

Ce rapprochement s'inscrit en complémentarité du travail effectué avec l'Office des professions du Québec afin de finaliser les discussions sur le partage des champs de pratique entre professionnels. À l'hiver, une hypothèse de délégation d'activités réservées aux technologues – approuvée par le conseil d'administration de l'OAQ – a été présentée à l'Office des professions et à l'Ordre des technologues professionnels du Québec (OTPD). Un projet de règlement sur ce sujet compléterait la loi, que nous avons bon espoir de voir adoptée en 2016.

Par ailleurs, l'OAQ a participé, conjointement avec l'Ordre des ingénieurs et l'OTPD, à la grande consultation menée par la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) sur l'encadrement de la construction. Il a ensuite été invité à préciser ses positions.



GOVERNANCE

J'avais annoncé l'an dernier la mise en œuvre du grand chantier prévu dans notre plan stratégique 2013-2018 : l'actualisation et la modernisation de notre gouvernance. Nous n'avons donc pas attendu que la ministre de la Justice, Stéphanie Vallée, annonce en juin 2015 la réforme du Code des professions en l'accompagnant d'un message clair selon lequel les ordres devaient mettre à jour leur gouvernance.

Un plan d'action a été adopté prévoyant la mise en place de quatre politiques portant sur le mandat du conseil d'administration, le fonctionnement et le programme annuel du conseil d'administration, les comités de l'Ordre, l'éthique et la déontologie des administrateurs. Parmi les mesures concrètes, mentionnons que la composition du conseil d'administration passera de 17 à 12 administrateurs, dont trois nommés par l'Office des professions. De plus, le comité exécutif sera aboli et trois comités seront créés (planification stratégique, audit, ainsi que gouvernance, éthique et ressources humaines). Certaines de ces mesures doivent être mises en œuvre à l'automne 2016.

Toutes ces mesures ont pour objectif de réaliser notre mission de protection du public avec encore plus d'efficacité, de crédibilité et un sens de l'éthique renforcé. ➤

POLITIQUE NATIONALE DE L'ARCHITECTURE

Ce dossier, que nous avons relancé en 2014, est sans conteste celui qui m'occupe le plus depuis que je suis présidente. Cette année, nous nous sommes rapprochés du gouvernement québécois, en plus de poursuivre à Longueuil et à Montréal notre tournée des municipalités pour promouvoir l'adoption d'une politique nationale de l'architecture (PNA). Nous avons rencontré le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, David Heurtel, la ministre de la Culture et des Communications, Hélène David, et des responsables du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Chaque fois, nous avons bénéficié d'une écoute attentive, tous nos interlocuteurs se montrant soucieux de bien comprendre ce qu'une PNA pourrait apporter à leurs objectifs et programmes respectifs. Notre démarche a également fait l'objet de conférences devant des étudiants et enseignants à l'Université Laval et à l'Université de Montréal. Partout, on sent que l'idée fait son chemin.

En parallèle, l'Ordre a continué à documenter de façon précise et concrète ce qui se fait ailleurs sur la planète en matière de PNA. Un groupe de travail formé d'architectes, d'experts du patrimoine et de représentants de l'OAQ a aussi été constitué afin de préparer notre contribution à la consultation sur la nouvelle politique culturelle québécoise. Nous réfléchissons à la stratégie à adopter pour y faire inscrire la nécessité d'une PNA.

AFFAIRES PUBLIQUES

Outre la consultation menée par la RBQ, l'Ordre a déposé un mémoire remarqué auprès de l'Office de consultation publique de Montréal, chargé de trouver des solutions pour réduire la dépendance de la ville aux énergies fossiles. J'ai présenté nos 21 recommandations devant les trois commissaires. Nous avons aussi participé à la consultation gouvernementale en vue de l'élaboration d'une feuille de route en économie numérique puisqu'un des thèmes en était l'industrie de la construction.

Nous avons pris d'autres positions, parfois de concert avec d'autres organisations, sur la protection des terres agricoles, la défense du concept durable de la nouvelle école Saint-Gérard, à Montréal, la cible québécoise de lutte aux

émissions des gaz à effet de serre et la sauvegarde de l'atelier d'Ernest Cormier à Montréal. L'adoption du Défi 2030, un mouvement mondial qui vise à construire des bâtiments carboneutres d'ici 2030, a également fait l'objet d'un communiqué.

COLLABORATIONS

D'autres prises de position sont issues de partenariats. Par exemple, nous sommes membres de l'alliance Ariane, un regroupement d'intervenants qui appelle le gouvernement à se doter d'une politique nationale de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. Nous collaborons aussi avec la Chambre des notaires, qui a mis en place lacopropriété.info, un site Web visant à mieux informer le grand public sur ce type de propriété. De plus, nous participons ou soutenons deux projets de recherche ainsi que l'organisation d'un colloque autour du thème de l'inclusion des personnes handicapées et des aînés, et de l'accessibilité des bâtiments à ces personnes.

Nous faisons d'ailleurs partie du Comité consultatif permanent sur l'accessibilité et la sécurité des bâtiments mis en place par l'Office des personnes handicapées du Québec et la RBQ. Nous collaborons également avec cette dernière à d'autres dossiers, entre autres celui de la Stratégie concepteur. À cet effet, nous avons convenu d'échanger de l'information propre à nos missions respectives. En ce qui concerne la collaboration avec le gouvernement fédéral, nous faisons toujours partie du comité d'experts qui supervise la qualité architecturale du futur pont Champlain.

Enfin, nous avons comme toujours collaboré avec l'Association des architectes en pratique privée du Québec (AAPPQ) et avec le Fonds des architectes, notamment lors d'une activité de prévention des litiges et pour des enjeux liés à la pratique professionnelle. ➤

ÉVÈNEMENTS

Tous les deux ans ont lieu nos Prix d'excellence en architecture. La 28^e édition – qui s'est clôturée le 21 novembre au Centre des sciences de Montréal – a été un franc succès. Plus de 400 personnes ont assisté aux marathons d'architecture. Lors de la soirée de remise des prix, la présidente du jury, l'architecte française Manuelle Gautrand, a livré, en différé, un discours percutant qui a été très apprécié des participants.

Pour la première fois, notre congrès a eu lieu à l'automne, les 24 et 25 septembre. Il s'est déroulé à Sherbrooke sur le thème de l'expertise en région. Une centaine de membres y ont assisté.

Le 13 juin 2015, la traditionnelle cérémonie de remise des permis, à Montréal, a accueilli 135 nouveaux architectes en présence de 470 invités. Le cocktail des collaborateurs, en décembre, a été l'occasion de remettre la médaille du Mérite à Aurèle Cardinal, un collègue qui a marqué l'architecture de la métropole. En fin d'exercice, le prix Thomas-Bailairgé a été décerné aux Augustines de Québec pour souligner la rénovation exemplaire de leur monastère de la capitale nationale.

ORGANISATION DU SOMMET MONDIAL DU DESIGN

En janvier 2016, le conseil d'administration a convenu de contribuer financièrement à l'Organisation du Sommet mondial du design (OSMD), qui doit avoir lieu du 14 au 25 octobre 2017 à Montréal. Notre congrès et nos Prix d'excellence en architecture seront intégrés au programme de cet événement, qui offrira également une tribune de choix pour promouvoir le projet de PNA.

L'OSMD prévoit accueillir plus de 4500 délégués et 50 organisations internationales représentant six disciplines du design (architecture, architecture de paysage, design graphique, design d'intérieur, design industriel et urbanisme). Je tiens à saluer l'effort et l'engagement de nombreux architectes qui s'impliquent avec d'autres professionnels dans l'organisation du sommet. ➤

TOUS LES
DEUX ANS ONT
LIEU NOS PRIX
D'EXCELLENCE EN
ARCHITECTURE. LA
28^e ÉDITION – QUI
S'EST CLÔTURÉE
LE 21 NOVEMBRE
AU CENTRE DES
SCIENCES DE
MONTRÉAL – A
ÉTÉ UN FRANC
SUCCÈS.

RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DES SERVICES

Nous avons consolidé le service de la pratique professionnelle avec l'arrivée, en mai 2015, d'un nouveau directeur, Sébastien-Paul Desparois, qui supervise entre autres l'admission, l'inspection professionnelle et la formation continue. Ce service devrait prendre du poids et mettre au point plusieurs outils qui aideront nos membres dans leur pratique. Déjà, il a soutenu le Conseil et laboratoire en enveloppe du bâtiment pour la publication du Guide explicatif des exigences d'entretien des façades. Mentionnons également que nous avons entamé une réflexion en profondeur à propos de l'inspection professionnelle.

Une étude sur le climat de travail a été menée au début de l'exercice : en plus de relever certaines grandes forces de l'organisation, elle nous a permis de déceler certaines faiblesses. Nous avons déjà pris les dispositions nécessaires pour donner suite aux recommandations de notre consultant.

Enfin, la permanence a su faire preuve de souplesse sur le plan de la conciliation travail-vie personnelle, car plusieurs de ses employées ont célébré l'arrivée d'un nouveau membre dans leur famille.

REMERCIEMENTS

C'est le temps de le dire : je suis fière du travail accompli ! Pour réaliser celui-ci, je ne suis pas seule. Je voudrais remercier les administrateurs qui m'entourent au conseil d'administration ainsi que les architectes qui interviennent bénévolement auprès de l'Ordre. Je n'oublie pas l'équipe de la permanence, sur laquelle je peux compter, et en particulier le directeur général, Jean-Pierre Dumont.

Nathalie Dion
Présidente



RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE

L'ANNÉE 2015-2016 A PERMIS À L'ORDRE DE PROGRESSER SIGNIFICATIVEMENT DANS LA MODERNISATION DE SA GOUVERNANCE ORGANISATIONNELLE. ELLE MARQUE AUSSI LA PREMIÈRE ANNÉE COMPLÈTE DE LA DIRECTION DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE, QUI SERA APPELÉE À PRENDRE PLUS DE PLACE AU COURS DES PROCHAINES ANNÉES.

LA GOUVERNANCE DE L'ORDRE

S'il y a un dossier qui monopolise la direction générale, c'est bien celui de la gouvernance de l'Ordre. Afin d'en arriver aux résolutions mentionnées dans le rapport de la présidente, le comité de gouvernance s'est réuni à de multiples reprises et continuera de le faire puisque la mise en œuvre de ces changements est prévue sur un horizon de deux ans.

Dans la foulée de cette réflexion, et pour faciliter la reddition de comptes des directions de l'Ordre au conseil d'administration (CA), des tableaux de bord ont été élaborés et seront déposés sur une base trimestrielle à compter du prochain exercice. Il va sans dire que les outils mis au point seront appelés à se raffiner au fur et à mesure de leur utilisation. En fin d'exercice, l'Ordre avait commencé les travaux liés à une nouvelle politique d'achat.

LES RELATIONS INTERNATIONALES

La situation des candidats architectes diplômés de l'étranger s'est beaucoup améliorée au cours des dernières années. Au Canada, la profession d'architecte offre un programme de reconnaissance des architectes formés à l'étranger qui s'ajoute aux arrangements de reconnaissance mutuelle (ARM) auxquels l'Ordre est partie, dont le plus important est celui avec la France. La direction générale de l'Ordre est fortement engagée dans le projet d'un futur Accord Canada-Europe qui est en discussion depuis environ cinq ans. Le dossier est complexe étant donné le nombre d'États concernés, les législations différentes au Canada et en Europe et la volonté pour le moins variable des provinces de voir ce projet se concrétiser.

LE PLAN OPÉRATIONNEL 2016-2017

Parmi les faits saillants de l'année, il faut aussi noter l'adoption du plan opérationnel 2016-2017 qui permettra à l'OAQ de progresser dans un environnement encore mieux organisé. Ce plan opérationnel prévoit d'améliorer la pratique professionnelle et de renforcer les actions du bureau du syndic tout en poursuivant le travail dans les dossiers de la Loi sur les architectes et de la PNA.

LE CLIMAT DE TRAVAIL

Afin de faire la lumière sur le climat de travail, l'Ordre a mandaté la firme de consultants André Filion et associés de produire une enquête indépendante. Celle-ci a donné lieu, comme il se doit, à un exposé des forces et des faiblesses de l'organisation en cette matière. Les résultats de l'enquête montrent ce qui suit au sujet des trois dimensions pertinentes à l'établissement et au maintien d'un climat de travail sain.

1. Facteurs de bien-être et de mobilisation au travail (reconnaissance du travail, qualité des relations interpersonnelles, sentiment de compétence, épanouissement et engagement au travail)

Excellente nouvelle: les résultats de l'organisation pour cette dimension sont éloquentes. On note des résultats élevés et très élevés (plus de 4 sur 5) pour chacune des questions relatives au bien-être et à la mobilisation au travail. Les employés aiment l'atmosphère et la convivialité de l'Ordre et apprécient que leur expertise soit bien utilisée. L'employeur sait reconnaître le travail accompli et a su mettre en place une équipe dynamique et engagée. ➤

2. Conséquences vécues au travail (satisfaction au travail, intention de quitter l'organisation et détresse psychologique vécue par les employés)

Une autre excellente nouvelle: les employés de l'Ordre sont en règle générale satisfaits, voire très satisfaits de leur travail. La grande majorité des répondants apprécient leur emploi et sont fiers de contribuer à la mission de l'Ordre. Le stress généré par leur emploi est acceptable et l'organisation est perçue comme favorable à la conciliation travail-famille. Fait notable: le consultant n'a pas relevé chez les employés d'intentions de quitter l'organisation pour cause de climat de travail ou de facteurs de détresse psychologique.

3. Organisation du travail (clarté et conflits de rôles, autonomie, soutien organisationnel perçu, soutien du supérieur et communication)

Il s'agit de la dimension pour laquelle l'Ordre a obtenu les plus faibles résultats. Une organisation du travail pas toujours claire et une confusion entre les rôles de la direction générale et de la direction des communications ont été relevées. Le règlement des conflits internes a été jugé insatisfaisant et a valu la note la plus faible de l'enquête: 2,59 sur 5.

Par ailleurs, même pour cette dimension, on relève quelques notes élevées, par exemple l'accès aux ressources humaines, financières et techniques pour bien faire son travail (3,78 sur 5) et le soutien apporté par le supérieur immédiat (4,01 sur 5). >

Plan d'action climat de travail

Afin de remédier aux problèmes cernés par l'enquête, la direction générale s'est engagée à mettre en œuvre un plan d'action qui repose sur la mobilisation du personnel de l'Ordre pour améliorer le milieu de vie de l'organisation. C'est ainsi qu'a été créé un comité sur le climat de travail qui comprend des employés de chacune des directions. Son mandat est d'accompagner la direction générale dans la mise en œuvre de moyens pour améliorer le climat de travail au sein de l'Ordre. Il importe en effet de se donner les moyens nécessaires pour assurer une vigie efficace et participative du climat de travail, dans une perspective d'amélioration continue.

Le deuxième volet du plan implique le recentrage des rôles entre la direction générale et celle des communications. Il appelle à l'engagement et à la responsabilisation des individus concernés.

Le troisième volet exige de revoir à la hausse les budgets affectés au bureau du syndic et à la pratique professionnelle. Déjà, en décembre 2015,

la proposition de créer un poste de syndic adjoint et un poste supplémentaire au sein de la direction de la pratique professionnelle avait été soumise au conseil d'administration. Le CA a convenu d'aller de l'avant avec l'ajout d'un syndic adjoint.

Enfin, le quatrième élément du plan vise à mettre en place les conditions propices à une amélioration continue du climat de travail, ce qui passe entre autres par une évaluation périodique de celui-ci.

REMERCIEMENTS

Je remercie le conseil d'administration et particulièrement notre présidente pour leur soutien et leur volonté marquée de faire progresser l'Ordre. Mission accomplie encore une fois.

Merci à toute l'équipe du personnel de l'Ordre pour son dynamisme et sa volonté de bien faire les choses. C'est pour moi un privilège renouvelé de travailler avec une telle équipe et très certainement ma plus grande source de fierté et de motivation.

Jean-Pierre Dumont

Directeur général et secrétaire

Le conseil d'administration de l'Ordre des architectes du Québec est formé d'une présidente élue au suffrage universel des membres et de 16 administrateurs, dont 13 membres élus et trois administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec. Ensemble, ils sont chargés de l'administration générale des affaires de l'Ordre et doivent veiller à l'application des dispositions du Code des professions, de la Loi sur les architectes et des règlements adoptés conformément au code ou à ladite loi. Le conseil d'administration exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale et ceux qu'il a délégués au comité exécutif.

RÉSOLUTIONS ET RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOM	RÉGION	DÉBUT DU MANDAT	RELEVÉ DES PRÉSENCES*	DEPUIS
Nathalie Dion, présidente		25 septembre 2015	7	2005
Stéphanie Augy	Montréal	14 juin 2013	5	2013
Jean Beaudoin	Montréal	14 juin 2013	7	2013
Hélène Beaudry	Centre	14 juin 2013	7	2005
Julien Charbonneau	Montréal	20 juin 2014	6	2014
Claude Frégeau	Laurentides	20 juin 2014	7	2012
Daniel Gilbert	Québec	25 septembre 2015	4/4	2015
Louis Leduc	Québec	11 juillet 2014	5	2009
Guillaume Lévesque	Montréal	25 septembre 2015	6	2009
Patrick Littée	Montréal	25 septembre 2015	4/4	2015
Bernard McNamara	Montréal	14 juin 2013	7	2001
Rémi Morency	Québec	14 juin 2013	7	2001
Normand Pratte	Montréal	20 juin 2014	6	1999
Maude Thériault	Croissant-Nord	25 septembre 2015	7	2012

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS

Louise Champoux-Paillé	25 septembre 2015	4/4	2015
Pierre Émond	14 juin 2013	7	2010
Guy Simard**	11 décembre 2015	1/1	2015

* Sur un total de 7 réunions, à l'exception des administrateurs entrés en fonction en cours d'exercice. Le relevé des présences fait alors état du nombre de réunions tenues depuis leur entrée en fonction.

**Guy Simard succède à Claude Roy, dont le mandat avait débuté en 2014.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration a tenu six réunions régulières et une réunion extraordinaire au cours de l'exercice 2015-2016.

L'assemblée générale annuelle des membres s'est tenue le 25 septembre 2015.

Les principaux dossiers qui ont retenu l'attention du conseil au cours de cet exercice ont été :

- L'actualisation de la gouvernance de l'Ordre
- Le plan opérationnel 2016-2017
- La Loi sur les architectes

En 2015-2016, dans le cadre de ses principales activités touchant les secteurs généraux de l'Ordre, le conseil d'administration a :

AFFAIRES STATUTAIRES

ADMISSION

- radié du tableau de l'Ordre les architectes n'ayant pas payé la cotisation annuelle;
- renouvelé le mandat de Nathalie Dion au comité de l'ExAC pour une durée de trois ans.

CONCILIATION ET ARBITRAGE DE COMPTES

- ajouté le nom de Karine Poulin, avocate, à la liste des conciliateurs et arbitres de l'Ordre;
- nommé Karine Poulin arbitre dans le dossier ARB-14-01-407;
- nommé Gilles Beauchamp arbitre dans le dossier d'arbitrage ARB-14-01-410.

EXERCICE ILLÉGAL

- autorisé sept poursuites pour exercice illégal de la profession.

FONDS DES ARCHITECTES

- adopté la tarification 2016 du Fonds des architectes;
- nommé Gaston Boulay et Carole Scheffer administrateurs du Fonds pour un mandat de trois ans;
- approuvé une bonification provisoire de l'enveloppe budgétaire annuelle de la rémunération des administrateurs du Fonds de l'ordre de 5000 \$;
- désigné la firme Mallette pour agir comme auditeur du Fonds;

- désigné les administrateurs Claude Frégeau et Normand Pratte membres du comité d'analyse des candidatures au poste d'administrateur du Fonds des architectes;

- désigné Guillaume Lévesque observateur au conseil d'administration du Fonds des architectes, pour un mandat d'un an.

INSPECTION PROFESSIONNELLE

- adopté le programme de surveillance générale 2015-2016;
- limité l'exercice professionnel d'un membre de l'Ordre.

FORMATION DES ARCHITECTES

- entériné la nomination de Nathalie Dion et Odile Roy à titre de membres du futur comité de la formation des architectes;
- approuvé le renouvellement du mandat d'administratrice d'Odile Roy au Conseil canadien de certification en architecture;
- approuvé la nomination de Rod Kirkwood au conseil d'administration du Conseil canadien de certification en architecture.

AIDE À LA PRATIQUE

- appuyé le Défi 2030 et résolu d'en faire la promotion auprès des membres de l'OAQ. >

COMMUNICATIONS ET AFFAIRES PUBLIQUES

- approuvé le versement d'une contribution financière de 8000 \$ pour soutenir la production de l'émission Archi branchés du Canal Savoir, consacrée au rayonnement de l'architecture du Québec;
- approuvé la stratégie de communication et d'affaires publiques 2015-2018;
- décerné la médaille du Mérite à l'architecte Aurèle Cardinal;
- décerné le prix Thomas-Baillairgé aux Augustines de Québec;
- adressé à Phyllis Lambert, architecte, les félicitations de l'Ordre des architectes du Québec pour la médaille de l'Assemblée nationale et l'Ordre des arts et des lettres du Québec;
- adressé à la succession de Melvin Charney les félicitations de l'Ordre des architectes du Québec pour l'Ordre des arts et des lettres du Québec.

GOUVERNANCE

- approuvé la constitution d'un conseil d'administration composé de 12 personnes (un président élu au suffrage universel, huit administrateurs élus et trois administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec);
- approuvé l'abolition du comité exécutif;
- approuvé la création de deux comités spécialisés: le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines ainsi que le comité d'audit;
- approuvé la révision de la division territoriale aux fins des élections en conséquence des changements approuvés;
- autorisé le comité de gouvernance à procéder à un examen approfondi et à une révision des politiques de rémunération des administrateurs de l'Ordre et des entités associés à l'Ordre;
- confié au comité exécutif un mandat transitoire d'ici la mise en œuvre des décisions susmentionnées et révisé la rémunération de ses membres au prorata;
- approuvé la politique sur le mandat du CA;
- approuvé la politique sur le mandat du président;
- approuvé la politique sur le mandat et les responsabilités du directeur général;
- approuvé la politique-cadre sur les comités incluant les annexes pertinentes au comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et au comité d'audit;
- créé le comité du congrès. >

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

- adopté le budget 2015-2016;
- approuvé le plan opérationnel 2016-2017;
- fixé le montant de la cotisation annuelle 2016-2017 à 943 \$;
- adopté les exemptions de cotisation pour certaines catégories de membres;
- adopté les états financiers annuels audités pour l'exercice financier 2014-2015 incluant le bilan, les états des résultats, l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie;
- désigné Daniel Gilbert, architecte, membre du CA de l'OAQ;
- nommé Gilles Beauchamp, architecte, syndic *ad hoc* dans le dossier 2015-1221;
- désigné Luc Gauvin, architecte, membre du conseil d'administration d'Architectes de l'urgence et de la coopération pour un mandat de trois ans;
- mandaté le Groupe Conseil SD pour effectuer une étude de marché en vue d'offrir un programme d'assurance répondant aux besoins spécifiques des membres de l'Ordre, prévoyant notamment le maintien d'une option «médicaments régime restreint» comparable à celle du régime public;
- confié au comité exécutif de l'Ordre, après recommandation du Groupe Conseil SD, le soin de décider du renouvellement du régime d'assurance et d'autoriser la signature de toute entente pour le rendre applicable;
- autorisé le directeur général de l'Ordre à signer une entente de partenariat avec TD-Meloche Monnex pour le programme d'assurance automobile et habitation destiné aux membres de l'Ordre;
- autorisé le directeur général à signer une demande d'agrément ou de renouvellement d'un agrément de son service d'archives privées et à la présenter à Bibliothèque et Archives nationales du Québec;
- approuvé le projet d'entente avec l'Organisation du Sommet mondial du design (OSMD) incluant une contribution financière de 4 \$ par membre de l'Ordre;
- demandé à l'OSMD de cesser d'utiliser le 420, McGill comme adresse postale;
- demandé aux représentants de l'OSMD la présentation d'un rapport d'activités;
- actualisé les tarifs de l'Ordre;
- désigné Jean Beaudoin, Normand Pratte et Maude Thériault membres du jury du prix Thomas-Baillairgé et de la médaille du Mérite pour l'édition 2015;
- désigné Fanny Bertrand, Philippe Joncas et Mélanie Robert scrutateurs pour l'élection 2015.

Le comité exécutif de l'Ordre des architectes du Québec est composé de cinq membres : la présidente de l'Ordre, trois vice-présidents désignés parmi les membres élus du conseil d'administration et une personne désignée parmi les administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec. Alors que le conseil d'administration est chargé de l'administration générale de l'Ordre, le comité exécutif s'occupe de l'administration courante. Il exerce tous les pouvoirs que le conseil d'administration lui délègue.

RÉSOLUTIONS ET RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF

PRÉSIDENTE

Nathalie Dion

VICE-PRÉSIDENTS

Guillaume Lévesque

Bernard McNamara

Maude Thériault

DÉLÉGUÉ DES ADMINISTRATEURS NOMMÉS

Pierre Émond

Au cours de l'exercice 2015-2016, le conseil d'administration a convenu d'abolir le comité exécutif dans un avenir rapproché, le temps de mettre en œuvre les changements organisationnels et réglementaires nécessaires.

Afin d'assurer une transition ordonnée vers la nouvelle structure de gouvernance de l'Ordre, le comité exécutif s'acquitte, dans l'intervalle, des responsabilités suivantes :

DÉCISIONS ADMINISTRATIVES

Décider de toute décision administrative à prendre à l'égard d'un membre en vertu du Code des professions, sous réserve des restrictions de délégation de pouvoir prévues au Code.

RESSOURCES HUMAINES

Assurer une supervision des questions liées à la planification de la relève, à la rémunération, au développement organisationnel, à la performance de la direction et au climat de travail, et faire des recommandations au conseil d'administration.

FINANCES

Surveiller l'information financière, la gestion des finances, les contrôles et la gestion des risques.

REPRÉSENTATION

Remplacer la présidente et représenter l'Ordre lors d'activités officielles ou d'affaires publiques. ➤

**Au cours de l'exercice 2015-2016,
le comité exécutif a :**

- mandaté la firme André Filion pour procéder à une étude du climat de travail de l'organisation;
- reçu le plan d'action de la direction générale pour donner suite aux recommandations du consultant susmentionné;
- résolu de réduire les frais d'arrérages pour absence de déclaration initiale de 300 \$ à 100 \$ et de facturer le montant réel des déclarations annuelles pendant lequel l'architecte a été en défaut;
- résolu de créer la classe B3 dans la structure salariale de l'OAQ pour le secrétaire adjoint;
- demandé au directeur général de préparer un plan d'ensemble en vue d'ajouter un syndic adjoint et d'augmenter les ressources à la direction de la pratique professionnelle;
- autorisé les modifications du site Web favorisant l'amélioration des services aux membres;
- convenu de renoncer au projet d'exposition des Prix d'excellence en architecture pour des raisons budgétaires;
- autorisé le recours à une opinion juridique externe pour valider les obligations de l'OAQ en cas d'abolition du programme d'assurance collective des membres de l'Ordre.

RAPPORT DU COMITÉ SUR LA GOUVERNANCE

Le comité sur la gouvernance a pour mandat de revoir les règles de gouvernance de l'Ordre et de proposer au conseil d'administration des moyens de mise en œuvre concernant notamment l'élection des administrateurs, la composition et le rôle du comité exécutif et des différents comités de l'Ordre ainsi que l'éthique, la performance et le suivi stratégique.

PRÉSIDENT

Pierre Émond,
administrateur nommé

MEMBRES

Nathalie Dion,
présidente de l'Ordre

Jean-Pierre Dumont,
directeur général et secrétaire

Bernard McNamara,
administrateur

Maude Thériault,
administratrice

PERSONNE-RESSOURCE

Roland Larochelle,
consultant en gouvernance

Au cours de l'année, le comité s'est réuni à cinq reprises. Dans le cadre de ses travaux, il s'est intéressé à la révision du conseil d'administration (CA) de l'OAQ et a travaillé à l'actualisation de la carte électorale. Parmi les changements significatifs qui seront apportés à l'organigramme de l'Ordre, on note la réduction du nombre de membres du CA pour le faire passer de 17 à 12 et l'abolition du comité exécutif. De plus, trois comités-conseils du CA seront créés pour assurer le bon déroulement des activités de l'Ordre :

- comité d'audit
- comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines
- comité de la planification stratégique

Cette façon de procéder permettra aux instances de l'Ordre d'être plus optimales et cohérentes dans leurs actions. L'entrée en vigueur de ces modifications est prévue au cours de l'exercice 2016-2017.

En collaboration avec le consultant de l'Ordre et avec le soutien du personnel, le comité a élaboré quatre politiques de fonctionnement qui ont toutes été approuvées par le conseil d'administration. Il s'agit des politiques sur le mandat du CA, le mandat du président, le mandat et les responsabilités du directeur général et la politique générale sur les comités (voir le rapport d'activités du CA, p. 14).

Pierre Émond
Président



21

2

LES COMITÉS

Siège social de la Caisse Desjardins de Lévis
ABCP architecture | Anne Carrier Architecture
photo: Stéphane Groleau

COMITÉ D'ADMISSION

	DEPUIS
PRÉSIDENT	
Jean Peters	2002
MEMBRES	
Jonathan Bisson	2007
Marc Chadillon	2007
Normand Desgagnés	2004
Juan Vargas	2002

Le comité d'admission applique le Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis. Dans le cadre de ses activités, il fait des recommandations au conseil d'administration sur l'actualisation du règlement de même que sur ses modalités d'application.

Au cours de l'exercice, le comité d'admission a tenu six réunions régulières durant lesquelles il s'est penché sur les dossiers suivants:

- Demandes d'admission au registre des stagiaires: 408
- Rapports de stage: 949
- Inscriptions à l'ExAC: 107

Le comité tient à remercier pour sa précieuse collaboration Jonathan Bisson, qui s'est retiré du comité en cours de mandat afin de consacrer son énergie au conseil d'administration de l'Association des architectes en pratique privée du Québec (AAPPQ). Il tient aussi à remercier la permanence de l'Ordre pour son appui indéfectible et son efficacité remarquable dans le traitement des dossiers.

Jean Peters, architecte
Président

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Au cours de l'année 2015-2016, le comité d'inspection professionnelle s'est réuni à quatre reprises et a tenu une séance de travail. Il a aussi procédé à une inspection particulière.

Rappelons qu'au cours de l'exercice 2013-2014, un comité de réflexion sur l'inspection avait émis 13 recommandations pour améliorer le processus d'inspection professionnelle et la gouvernance de l'Ordre. Près de la moitié de ces recommandations sont réalisées ou en cours de réalisation.

PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRAL

Le comité avait pour objectif d'inspecter la pratique de 300 architectes dans 80 bureaux. Cet objectif a été atteint en nombre de bureaux, mais pas en nombre d'architectes, puisque 235 architectes ont été soumis à l'inspection. L'écart d'environ 20 % est attribuable, en partie, à la diminution des effectifs de certains bureaux entre le moment de la planification du programme et les visites des inspecteurs. Cet écart a été constaté en fin d'exercice. Notons que parmi les architectes visés par l'inspection professionnelle, 17 ont fait l'objet d'un signalement au syndic.

Enfin, le comité tient à souligner le décès d'Alain Letuvé, inspecteur contractuel à l'Ordre depuis plus d'une dizaine d'années.

Michel Gagnon
Président

Le comité d'inspection professionnelle contrôle l'exercice de la profession en vertu du Code des professions et des règlements applicables. De plus, le comité mène des enquêtes sur la compétence professionnelle de membres de l'Ordre. Il a également pour mandat d'informer le syndic de l'Ordre de toute infraction ayant pu être commise par un architecte. Le comité fait des recommandations au conseil d'administration sur l'actualisation et les modalités d'application des règlements de même que sur les améliorations à apporter au processus d'inspection professionnelle.

	DEPUIS
PRÉSIDENT	
Michel Gagnon	2006
MEMBRES	
Patrice Beauchemin, secrétaire	2005
Marco Comtois	2009
Claude Hamelin-Lalonde	2006
Lucie Lanthier	2011

CONSEIL DE DISCIPLINE

DEPUIS

PRÉSIDENTS

Jean-Guy Gilbert, avocat	2003
Pierre R. Sicotte, avocat	2015

MEMBRES

Jacques Delorme	1990
Pierre Fournier	2010
Marina Gusti	2014
Jean Lalanne	2007
Jean-Charles Martineau	2001
Réjean Martineau	2001
Jacques Parenteau	2009
Michel Roy	2008
Jean-Claude Zérourian	2009

Le conseil de discipline rend des décisions relativement à toute plainte formulée contre un architecte, ou contre une personne qui a été membre de l'Ordre des architectes du Québec, pour une infraction aux dispositions du Code des professions, de la Loi sur les architectes ou des règlements adoptés conformément au Code des professions ou à la Loi sur les architectes. Le conseil siège en division de trois membres, soit le président avec deux architectes. Il fait rapport de ses activités au conseil d'administration, auquel il soumet les recommandations qu'il juge appropriées.

Le tableau ci-dessous présente les chefs d'infraction contenus dans les plaintes dont l'audience était complétée au 31 mars 2016. Toutes ces plaintes ont été déposées par le syndic et le syndic adjoint.

NATURE DES CHEFS D'INFRACTION	NOMBRE
Poser un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession	2
Tromper le syndic dans son enquête ou l'enquêteur dans son inspection	21
Exercer la profession au sein d'une société par actions alors qu'aucun règlement ne l'autorise	2
Omettre de préciser son rôle et sa participation dans la réalisation d'un projet et ne pas divulguer le nom des autres architectes qui y ont participé	31
Apposer son sceau et sa signature sur des plans sans en avoir une connaissance et une maîtrise globale	335
Participer ou contribuer à la pratique illégale de la profession*	609
Communiquer avec le plaignant sans l'autorisation écrite du syndic	1
Ne pas permettre à un client d'avoir accès à son dossier	1
Exercer sans être assuré conformément au règlement	1
Tenir un registre non conforme au règlement	2
Tenir des dossiers non conformes au règlement	2
Partager ses honoraires avec une personne qui n'est pas membre de l'Ordre ou les lui remettre	290
Ne pas conclure d'entente concernant ses services professionnels directement avec son client	248
Apposer son sceau et sa signature sur des plans non préparés dans son bureau, par soi-même ou sous sa direction et sa surveillance	242
Exercer au sein d'une société par actions de façon non conforme au code et au règlement	2
S'attribuer le mérite du travail d'architecture d'un confrère	31

*En vertu des articles 4.02.01 h) ou 59.2 du Code de déontologie.

ACTIVITÉS DU CONSEIL DE DISCIPLINE	NOMBRE
Nombre d'audiences	6
Nombre de décisions rendues pour des audiences tenues en 2015-2016	2
Nombre de décisions rendues pour des audiences tenues en 2014-2015	8
Nombre de décisions rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré	2
Nombre de recommandations au conseil d'administration	0
Nombre de décisions prises par le conseil d'administration relativement à ces recommandations	0

DÉCISIONS DU CONSEIL	NOMBRE
Autorisant le retrait de la plainte	1
Rejetant la plainte	0
Acquittant l'intimé	0
Déclarant l'intimé coupable	3
Acquittant l'intimé ou déclarant l'intimé coupable	1
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	9
Imposant une sanction	9
Autres	0

SANCTIONS IMPOSÉES PAR LE CONSEIL	NOMBRE
Amende et frais du dossier	5
Amende, frais du dossier et réprimande	1

TRIBUNAL DES PROFESSIONS	NOMBRE
Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	1
Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	0
Décisions rendues par le Tribunal des professions	0

COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

Le comité de révision des plaintes a pour fonction de donner à toute personne qui lui en fait la demande, et qui a demandé au syndic ou au syndic adjoint la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline.

MEMBRES	NOMBRE
Personnes nommées par le conseil d'administration	3
Personnes nommées parmi les administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec (OPQ) ou parmi les personnes dont le nom figure sur une liste de l'OPQ	1
Nombre de réunions	3

DEMANDES D'AVIS	NOMBRE
Reçues	3
Présentées après expiration du délai	0

AVIS RENDUS	NOMBRE
Concluant qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline	3
Suggérant à un syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à la pertinence de porter plainte	0
Concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggérant la nomination d'un syndic <i>ad hoc</i> qui, après enquête, le cas échéant, prendra la décision de porter plainte ou non	0
Suggérant à un syndic de transmettre le dossier au comité d'inspection professionnelle	1

CONCILIATION DES COMPTES ET ARBITRAGE

Lorsqu'une mésentente survient au sujet d'un compte d'honoraires, le client peut demander à l'Ordre une conciliation. Cette procédure, administrée par l'Ordre, vise à réduire les frais et permettre le règlement par transaction des différends relatifs aux honoraires. Si la conciliation ne mène pas à un règlement, le client peut demander l'arbitrage.

DEMANDES DE CONCILIATION	NOMBRE
Reçues	10
Rejetées pour non-respect du délai	0
Ayant conduit à une entente	4

ARBITRAGE	NOMBRE
Membres du conseil d'arbitrage ayant siégé	1
Audiences du conseil d'arbitrage	2
Demandes d'arbitrage reçues	2
Sentences arbitrales rendues dont le compte en litige a été diminué	2
Sentences arbitrales rendues dont le compte en litige a été maintenu	0

COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

DEPUIS

MEMBRES

François Hogue	2009
Robert Lacoste	2008
Caroline Lajoie	2006

Nombre de réunions: 0

Le comité de la formation continue a pour mandat de faire des recommandations au conseil d'administration quant au programme de formation continue des architectes. Dans le cadre de ses fonctions, le comité définit les besoins actuels et futurs des membres en matière de formation continue. Il détermine les modalités selon lesquelles les activités de formation sont offertes. Le comité propose également la mise en œuvre de méthodes mobilisatrices pour assurer la plus grande participation des membres à ces activités.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE

ACTIVITES DE FORMATION CONTINUE FACULTATIVES ORGANISEES PAR L'ORDRE

ACTIVITÉ	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE GROUPES	NOMBRE DE PARTICIPANTS
ADMINISTRATION DE PROJET			
L'éthique et la commande publique	1,5	1	63
ASPECTS TECHNIQUES			
Le détail et l'enveloppe du bâtiment	7	3	34
La performance et l'enveloppe du bâtiment: Mécanismes de conception, de fabrication, d'installation et d'entretien	7	1	5
L'inspection des façades	2	1	59
CULTURE ARCHITECTURALE			
Une politique nationale de l'architecture pour le Québec	1,5	1	60
Revitalisation du centre-ville de Sherbrooke	1,5	1	23
Les joyaux de l'Université Bishop's	1,5	1	52
Mines de cuivre de Capelton	2	1	68
PLANIFICATION ET CONCEPTION			
Concours d'architecture (partie 1): La pratique des concours	7	1	5
Quelle place pour les firmes régionales dans les concours d'architecture au Québec?	1,5	1	67
RÈGLEMENTATION DU BÂTIMENT ET ASPECTS JURIDIQUES			
Code de construction: Partie 9	14	2	35
Code de construction: Partie 10	7	2	34
Code de construction 2010: Survol des modifications, Chapitre 1 - Bâtiment	3,5	7	205
Survol du Code de sécurité, Chapitre VIII - Bâtiment	3	1	8
Les réglementations touchant les constructions à la Ville de Montréal	3,5	2	27
Règlementation du bâtiment	35	5	181
Le Code de déontologie des architectes	3	1	4
La troisième voie: L'option de l'autopromotion	1	1	73
ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE			
Écobéton	2	1	19

ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRES

ACTIVITÉ	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE GROUPES	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Contexte juridique de la pratique et gestion de bureau	15	8	151

SANCTIONS IMPOSÉES

ACTIVITÉ	NOMBRE
Radiation pour non-respect du Règlement sur la formation continue obligatoire des architectes	0

Le comité des concours conseille le conseil d'administration sur l'actualisation des règles d'approbation des concours d'architecture de même que sur les modalités de leur application. Le comité assume également un rôle dans la promotion des concours.

COMITÉ DES CONCOURS

DEPUIS

PRÉSIDENT

Frédéric Dubé

2010
(membre depuis 2007)

MEMBRES

Lucie Cliche

2013
(jusqu'à janvier 2016)

Anne Cormier

2009

Nicolas Marier

2013

André Perrotte

2010

Guy Villemure

2010

Jacques White

2008

COLLABORATRICE

Hélène Lefranc

NOMBRE DE RÉUNIONS

Le comité s'est réuni neuf fois.

CONCOURS D'ARCHITECTURE AYANT FAIT L'OBJET D'UN SUIVI AU COURS DE L'EXERCICE

- Agrandissement du Cégep du Vieux-Montréal et de la Maison Théâtre
- Centre international de recherche et de création en théâtre pour l'enfance et la jeunesse Le Cube à Montréal
- Pôle du savoir et de la culture, Ville de Chambly
- Salle de spectacle Le Diamant, à Québec

PRINCIPALE RÉALISATION

Le comité a rencontré le ministère de la Culture et des Communications à deux reprises afin de collaborer à la révision de son règlement type sur l'organisation de concours d'architecture et du cadre administratif l'entourant. Ces documents sont désormais actualisés et plus en concordance avec la position de l'OAQ et ses propres règles d'approbation des concours. Lors de ces discussions, plusieurs avancées ont été réalisées, par exemple concernant les critères de sélection des finalistes, le nombre minimal de finalistes, l'allègement administratif et la précision du rôle du jury.

Frédéric Dubé
Président



COMITÉ DE LA FORMATION

Le comité de la formation des architectes n'a pas tenu de réunion en 2015-2016. Il recommencera ses activités au cours du prochain exercice avec une équipe renouvelée.

AUTRES COMITÉS

Notons que, dans le cadre des travaux d'actualisation de sa gouvernance, l'Ordre a entrepris une vaste réflexion au sujet de ses comités et plus particulièrement des motifs de création de comités.

C'est ainsi qu'en janvier 2016 le conseil d'administration a adopté une politique en la matière, à laquelle seront annexés les mandats et attributions de chaque comité de l'Ordre. Dans le cadre de cette réflexion, l'Ordre révisera son organigramme des comités pour qu'il réponde encore mieux à sa mission de protection du public. Dans ces circonstances, certains comités, comme ceux des techniques et bâtiments durables et de la formation continue, n'ont pas tenu de réunions en 2015-2016. Leurs attributions ont été reprises pour l'essentiel par le personnel de la pratique professionnelle.

3

LES DIRECTIONS

DIRECTION DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

COMME NOUS L'ANNONÇONS DANS LE DERNIER RAPPORT ANNUEL, NOUS AVONS COMMENCÉ CETTE ANNÉE À TRAVAILLER SUR NOTRE OBJECTIF D'AMÉLIORER SIGNIFICATIVEMENT LE SECTEUR DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE, NOTAMMENT EN MATIÈRE D'INSPECTION PROFESSIONNELLE.

LIAISON AVEC LES ORGANISMES EXTERNES

L'exercice a été riche en collaborations, alors que l'Ordre a resserré ses liens avec les organismes qui partagent et complètent sa mission de protection du public. Ces collaborations ont d'ailleurs commencé par un travail d'équipe à l'interne avec le personnel des communications, qui nous a accompagnés dans ces démarches :

- La participation au développement du site lacobpropriété.info, une initiative de la Chambre des notaires du Québec.
- La participation à une activité conjointe avec le Fonds des architectes et l'Association des architectes en pratique privée du Québec (AAPPQ) sur la prévention des litiges.
- La participation à la Table multisectorielle BIM, qui regroupe les professionnels, les donneurs d'ouvrage, les constructeurs et les associations, dans le but de mettre sur pied une base de connaissances commune sur la modélisation des données du bâtiment (MDB).

- La participation à la consultation sur la Feuille de route en économie numérique, une initiative du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation.

- Des prises de position lors de consultations de la Régie du bâtiment du Québec, entre autres sur :

- Un projet de modification au Code de construction visant à améliorer l'accessibilité des nouveaux logements aux personnes handicapées.
- Un projet de rehaussement des exigences en matière d'efficacité énergétique.
- Une révision des programmes en vue d'améliorer la qualité de la construction et la sécurité du public dans les bâtiments. Notons que cette dernière initiative aura pour effet de modifier substantiellement la Loi sur le bâtiment ainsi que certaines lois professionnelles. ➤

ADMISSION

Lors de la cérémonie de remise des permis d'exercice, en juin, la présidente de l'Ordre a remis leur permis à 135 des 180 nouveaux architectes, parmi lesquels on compte une majorité de femmes. La féminisation de la profession se poursuit et, pour une deuxième année consécutive, les femmes sont majoritaires chez les moins de 50 ans. La vigueur de la relève s'est également fait sentir lors de la passation de l'Examen des architectes du Canada (ExAC), qui s'est tenue en novembre à Montréal et à Québec et à laquelle 192 stagiaires ont participé.

INSPECTION PROFESSIONNELLE

L'Ordre a poursuivi sa réflexion sur l'inspection professionnelle, dans le but d'atteindre l'objectif ambitieux du plan stratégique 2013-2018 de soumettre l'ensemble des architectes à l'inspection sur un cycle de cinq ans. Au cours de l'année, l'Ordre s'est intéressé aux processus d'inspection de plusieurs ordres et a procédé à un étalonnage de ses propres pratiques en la matière. Cette démarche vise à définir la nouvelle vision de l'inspection professionnelle, qui découlera du plan stratégique et intégrera les 14 recommandations formulées par le comité de réflexion sur l'inspection professionnelle en 2013. C'est dans cette optique que la direction de la pratique professionnelle a procédé à l'embauche d'une coordonnatrice de l'inspection professionnelle à plein temps. En plus d'administrer le programme de surveillance annuel, elle a pour mandat de mettre en œuvre la réforme des processus d'inspection.

FORMATION CONTINUE ET AIDE À LA PRATIQUE

Afin de mener une réflexion éclairée sur son positionnement en formation continue, l'Ordre a diffusé un sondage auquel 16 % de ses membres ont répondu. De manière générale, ils semblent apprécier l'offre de formation, mais aimeraient qu'il y ait plus de cours en ligne et en région. Les membres souhaitent en outre que l'Ordre continue d'offrir de la formation continue. Dans la situation actuelle, il semble que l'offre externe ne suffise pas à répondre aux besoins.

L'Ordre a conçu deux nouvelles activités de formation au cours de l'exercice : un atelier sur l'inspection et l'entretien préventif des façades, élaboré conjointement avec le Fonds des architectes, et un cours sur le Code de construction 2010. L'Ordre a également poursuivi ses activités de formation courantes, notamment dans le cadre des Mardis verts et du congrès annuel, tenu à Sherbrooke sur le thème de l'expertise régionale.

Enfin, notons la participation à la mise en œuvre du Programme d'inspection et d'entretien préventif des façades (PIEF), une initiative des architectes Richard Trempe et Marie-France Belec à laquelle s'est joint l'Ordre, et qui pave la voie à de prometteuses collaborations.

Sébastien-Paul Desparois

Directeur de la pratique professionnelle

BUREAU DU SYNDIC

Le syndic de l'Ordre est responsable de contrôler la conduite des architectes au regard du Code des professions, de la Loi sur les architectes et des réglementations qui en découlent. La fonction de syndic est réglementée par le Code des professions.

La mise en œuvre du bureau des présidents à l'Office des professions du Québec est sans conteste un des faits saillants de l'exercice. Mentionnons aussi l'entrée en vigueur des Règles de preuve et de pratique applicables à la conduite des plaintes soumises aux conseils de discipline des ordres professionnels.

Dans le cadre de ses activités régulières, le bureau du syndic a pu constater quelques enjeux dignes de mention, particulièrement les difficultés des membres à se conformer à la réglementation sur l'exercice en société. Par ailleurs, le travail en réseau (ou à distance) et l'obligation de conclure les mandats avec le maître de l'ouvrage figurent au sommet des préoccupations du bureau du syndic, qui y porte par conséquent une attention accrue.

ACTIVITÉS DU BUREAU DU SYNDIC

DOSSIERS	NOMBRE
Dossiers d'enquête ouverts durant la période	83
Total des membres visés par ces dossiers	91
Dossiers d'enquête demeurant ouverts à la fin de la période	37
Total des dossiers ouverts avant 2015	34
DÉCISIONS	NOMBRE
Décisions de porter plainte	2
Décisions de ne pas porter plainte	44
Décisions de régler par la conciliation	37

ACTIVITÉS RELATIVES À L'EXERCICE ILLÉGAL ET À L'USURPATION DU TITRE

Le bureau du syndic est aussi responsable des enquêtes relatives à la pratique illégale et à l'usurpation du titre d'architecte. Il procède à ces enquêtes à la suite de signalements et par l'inspection de chantiers de construction.

DESCRIPTION	NOMBRE
Nombre de chantiers visités	69
Nombre de plaintes reçues	36
Enquêtes complétées portant sur l'exercice illégal	67
Enquêtes complétées portant sur l'usurpation du titre réservé	0
Enquêtes complétées portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation du titre réservé, s'il y a lieu	30
Poursuites pénales intentées portant sur l'exercice illégal	1
Poursuites pénales intentées portant sur l'usurpation du titre réservé	5
Poursuites pénales intentées portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation du titre réservé	0
Jugements rendus par la Cour du Québec	3
Nombre de plaintes réglées à l'amiable	3

Pierre Collette
Syndic

DIRECTION DES COMMUNICATIONS ET DES AFFAIRES PUBLIQUES

AFFAIRES PUBLIQUES

Le plus gros dossier du service des communications et des affaires publiques est sans conteste celui du projet de politique nationale de l'architecture (PNA), qui oriente une partie de notre travail à moyen et à long terme. Cet engagement se traduit de différentes manières dans les activités régulières du service, qui continue à documenter les expériences pertinentes menées ailleurs sur la planète. Nous avons, par exemple, participé à l'automne à un colloque intitulé *National Policies 2.0*, à Luxembourg, où s'étaient déplacés des représentants d'une vingtaine de pays pour échanger sur les développements en la matière. Nous avons aussi participé à la fondation, en compagnie notamment de l'Ordre des urbanistes et de Vivre en Ville, de l'alliance Ariane, dont le travail constitue le complément à une PNA puisque l'organisation réclame une politique nationale de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. Nous saisissons par ailleurs toutes les occasions d'expliquer le projet sur chacune des tribunes qui nous est offerte, que ce soit auprès des étudiants en architecture, des politiciens ou des journalistes.

Cette année encore, le magazine *Esquisses* a permis de documenter les positions de l'Ordre, et le hasard a voulu que notre numéro sur l'architecture scolaire soit publié peu de temps avant que le dossier de l'école Saint-Gérard, à Montréal, n'atterrisse sur la place publique. Nous avons pu réagir rapidement et, en compagnie des représentants du comité de parents de l'école et d'Équiterre, nous avons interpellé le ministre de l'Éducation pour qu'il révise sa position. Ce qu'il a fait en partie, en autorisant la portion géothermie du projet.

L'Ordre a été invité à déposer un mémoire, cette fois dans le cadre d'une consultation publique sur la réduction de la dépendance montréalaise aux énergies fossiles. Là encore, les dossiers d'Esquisses ont été mis à contribution et notre agente de recherche et de liaison, Hélène Lefranc, a réalisé dans ce document une remarquable synthèse des positions élaborées par l'Ordre au fil des ans.

Voici, rapidement, quelques-unes des prises de position publiques de l'Ordre au cours de l'exercice :

- L'OAQ adhère au Défi 2030 (17 mars 2016)
- Pour une vision d'ensemble en aménagement et en urbanisme (25 février 2016)
Avec l'alliance Ariane
- Cible québécoise de réduction des GES pour 2030 (28 octobre 2015)
Avec l'alliance Ariane
- Aménagement du territoire et urbanisme : urbanistes, aménagistes, architectes, économistes, agriculteurs et écologistes s'unissent et pressent le gouvernement du Québec de se doter d'une politique nationale (29 septembre 2016)
Avec l'alliance Ariane
- LaCopropriété.info : un carrefour d'information unique voit le jour (17 juin 2016)
Avec la Chambre des notaires et plusieurs associations et ordres professionnels
- Pour nourrir le Québec : protégeons nos terres, priorisons notre agriculture (20 mai 2016)
Avec l'UPA, la CSN, la Fondation David Suzuki, le CRE Montréal, l'Ordre des agronomes, Équiterre, Vivre en Ville et l'Association des détaillants en alimentation.

Les chantiers n'ont pas manqué du côté du Web, où nous avons procédé d'abord à une mise à jour du site qui témoigne de la pertinence des choix technologiques effectués lors de la précédente refonte. Les fondations mises en place en 2011 nous ont permis de dépoussiérer le site et d'en offrir une mouture au goût du jour, avec une maquette adaptée aux différents supports (téléphones et tablettes). Nous avons aussi enrichi la section réservée afin d'améliorer le service aux membres. D'ailleurs, la fréquentation du site en témoigne : nos membres ont accédé à la page d'accueil de cette section à près de 300 000 reprises durant l'exercice.

Nous demeurons aussi très présents sur les réseaux sociaux, et publions quotidiennement sur Facebook et Twitter, et régulièrement sur LinkedIn. Enfin, nous avons diffusé 33 bulletins *Élévation* dans l'année, 31 bulletins *Formation continue* et une douzaine de bulletins consacrés à l'édition 2015 des Prix d'excellence en architecture.

Celle-ci a d'ailleurs été un grand succès. Les architectes ont déposé 175 projets, et 16 d'entre eux ont obtenu la récompense convoitée. Le public a été au rendez-vous des marathons d'architecture tenus à Québec et à Montréal, auxquels plus de 400 personnes ont assisté.

AMÉLIORATION CONTINUE

Après un cycle de sept ans où toutes les publications ont été revampées, les façons de faire modifiées et une solide équipe mise en place, le service des communications était prêt pour un deuxième tour de roue d'améliorations. L'étude sur le climat de travail qui a été menée en cours d'année a entraîné un sain questionnement et le directeur des communications en a profité pour aller parfaire sa formation de gestionnaire : il y a certes des avantages à apprendre dans le feu de l'action, mais l'enseignement donne une autre perspective.

Ce souci d'amélioration a aussi pris la forme d'un sondage, en fin d'année, pour obtenir le pouls du lectorat d'*Esquisses*. L'équipe du magazine, à commencer par la nouvelle rédactrice en chef, Christine Lanthier, tiendra compte des résultats pour s'assurer qu'*Esquisses* est à la hauteur des attentes.

Par leur nature, les activités de communication et d'affaires publiques de l'Ordre occupent souvent le devant de la scène. Toutefois, dans un ordre professionnel, ces activités doivent demeurer au service de la mission de protection du public. L'exercice qui s'achève marque un pas dans ce sens puisque le service des communications a collaboré intensément avec la nouvelle direction de la pratique professionnelle à de nombreux projets (voir le rapport de la direction de la pratique professionnelle, p. 33). L'un de ces projets communs, autour de la modélisation des données du bâtiment, se concrétisera au cours du prochain exercice.

Le renforcement du service de la pratique professionnelle permettra au service des communications et affaires publiques de prendre la place de soutien qui lui revient et de faire ainsi rayonner les activités de protection, de prévention et de formation de l'Ordre.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Nous avons continué à étoffer notre base de données, aussi nommée Sagemec, mais à un rythme ralenti. Comme les prochains besoins à combler touchent surtout l'inspection professionnelle, nous devons attendre l'adoption des grandes orientations qui suivront l'analyse entamée par la direction de la pratique professionnelle dans l'année.

Enfin, en ce qui concerne nos systèmes informatiques, ils n'ont jamais tourné aussi rondement qu'au cours du dernier exercice : notre travail ne consiste plus à éteindre des feux, mais à prévoir les moyens de les empêcher. Cette prévoyance a été payante : le remplacement des batteries du système d'alimentation sans interruption des serveurs nous a permis d'encaisser sans dommages une panne d'électricité majeure.

Je m'en voudrais de ne pas profiter de ces dernières lignes pour souligner la contribution grandement appréciée de la troisième membre de l'équipe, Véronique Bourbeau, qui a ajouté à sa charge de travail une partie des tâches de la directrice de l'administration pendant son congé de maternité.

Pierre Frisko

Directeur des communications
et des affaires publiques

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice, la direction de l'administration a entamé un important travail de révision et de rédaction de politiques et de procédures dans le but d'améliorer et d'uniformiser ses façons de faire.

Le projet d'archivage suit son cours et l'ensemble des dossiers semi-actifs de membres a été numérisé en 2015-2016, ce qui complète la numérisation des dossiers de membres actifs débutée en 2013. La gestion des dossiers de membres est désormais entièrement numérique. La prochaine phase vise la numérisation complète des dossiers semi-actifs de stagiaires.

Le service de la comptabilité a lui aussi opté pour l'élimination du papier, et le processus de traitement des factures est maintenant entièrement numérique.

Mentionnons enfin que quelques projets ont été reportés au prochain exercice en raison du départ en congé de maternité de la directrice de l'administration.

Nathalie Thibert

Directrice de l'administration

PERSONNEL DE L'ORDRE AU 31 MARS 2016

DIRECTION

Directeur général et secrétaire
Jean-Pierre Dumont

ADMINISTRATION

Directrice
Nathalie Thibert

Coordonnatrice des finances
Marie-Pascale Fontaine-Dulude

Contrôleur contractuel
Patrick St-Amour

Chargée de projet
Edouardine Gombe Tobane

Adjointe administrative générale
(en congé de maternité)
Laurianne Juvigny

Adjointe administrative générale
(remplacement)
Éva Lacroix

Réceptionniste
France Hébert

BUREAU DU SYNDIC

Syndic
Pierre Collette

Enquêteur et syndic adjoint
Claude Bonnier

COMMUNICATIONS ET AFFAIRES PUBLIQUES

Directeur
Pierre Frisko

Chargée de projets
Véronique Bourbeau

Agente de recherche
et éditrice
Christine Lanthier

Agente de recherche
et de liaison
Hélène Lefranc

PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Directeur
Sébastien-Paul Desparois

Coordonnatrice de l'admission
(en congé de maternité)
Alexia Coupez

Coordonnatrice de l'admission
(remplacement)
Anne-Laure Favereaux

Coordonnatrice de l'aide
à la pratique
Catherine Bourbeillon

Coordonnatrice de l'inspection
professionnelle
Christina Dorion-Racine

INSPECTEURS CONTRACTUELS

Pierre d'Anjou
Hubert Chamberland
René Lagacé
Alain Letuvé
N. Jean-Pierre Pelletier
Claude Tanguay

40

4 LES MEMBRES

En suspension,
_naturehumaine
photo: Adrien Williams

ADMISSION ET DÉLIVRANCE DE PERMIS

CHANGEMENTS AU TABLEAU DE L'ORDRE

Nombre de membres au 31 mars 2015: 3621

Nouvelles inscriptions: **178**

Réinscriptions: **11**

Démissions: **45**

Radiations: **13**

Décès: **12**

Nombre de membres au 31 mars 2016: 3739

- Radiations du tableau pour non-paiement de la cotisation professionnelle: **12**
- Radiations du tableau pour non-respect du Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle: **1**
- Radiations du tableau pour non-respect du Règlement sur la formation continue obligatoire des architectes: **0**
- Radiations du tableau à la suite d'une décision du conseil de discipline: **0**
- Inscriptions au tableau avec limitation d'exercer des activités professionnelles à la suite d'une décision du conseil de discipline: **0**
- Inscriptions au tableau avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles à la suite d'une décision du conseil de discipline: **0**
- Suspensions ou révocations du permis d'exercice: **0**

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DE PERMIS TEMPORAIRES, DE PERMIS RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET D'AUTORISATIONS SPÉCIALES

- Permis temporaires délivrés en cours d'exercice: **3**
- Autorisations spéciales délivrées en cours d'exercice: **0**
- Actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la délivrance de permis temporaires, restrictifs temporaires ou spéciaux: **0**
- Demandes de délivrance de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française
Reçues: **3**
Acceptées: **3**
Refusées: **0**
N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période: **0**
- Demandes de permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions: **0**
- Demandes de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu de l'article 42.1 du Code des professions: **0**
- Détenteurs d'un permis temporaire en fin d'exercice: **5**
- Détenteurs d'une autorisation spéciale en fin d'exercice: **1**

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DE PERMIS

- Demandes fondées sur le fait d'être titulaire d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de ces autres conditions et modalités

Reçues: **178**

Acceptées: **178**

Refusées: **0**

N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période: **0**

- Demandes fondées sur l'article 11c) de la Loi sur les architectes: **0**

- Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités: **21 ↓**

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT AYANT DÉLIVRÉ LE DIPLÔME RECONNU ÉQUIVALENT		NOMBRE			
		Reçues	Acceptées	Refusées	N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Canada	Provinces de l'Atlantique	1	1	0	0
	Total Canada	1	1	0	0
Hors Canada	Algérie	3	3	0	0
	Argentine	1	1	0	0
	Colombie	5	5	0	0
	Irak	1	1	0	0
	Liban	1	1	0	0
	Mexique	1	1	0	0
	Paraguay	1	1	0	0
	Pérou	1	1	0	0
	Roumanie	1	1	0	0
	Syrie	2	2	0	0
	Turquie	1	1	0	0
	Uruguay	2	2	0	0
	Total hors Canada	20	20	0	0

■ Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne non titulaire d'un diplôme reconnu aux fins de la délivrance d'un permis et ayant satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités: 0

■ Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec et, le cas échéant, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités: 15 ↓

LIEU OÙ ÉTÉ OBTENUE L'AUTORISATION LÉGALE D'EXERCER LA PROFESSION		NOMBRE			
		Reçues	Acceptées	Refusées	N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Canada (en vertu du règlement 94q)	Ontario	4	4	0	0
	Provinces de l'Atlantique	1	1	0	0
	Provinces de l'Ouest et territoires	0	0	0	0
	Total Canada	5	5	0	0
Hors Canada	France (en vertu du règlement 93c2)	8	8	0	0
	Autres pays de l'Union européenne	0	0	0	0
	États-Unis	1	1	0	0
	Autres pays des Amériques; Asie, Afrique, Océanie	1	1	0	0
	Total hors Canada	10	10	0	0

INTÉGRATION DES DIPLÔMÉS EN ARCHITECTURE FORMÉS À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC

Arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) entre l'Ordre des architectes du Québec et le Conseil national de l'Ordre des architectes de France

Au cours de l'exercice 2015-2016, 8 architectes ont été inscrits au tableau de l'Ordre en vertu de cet accord.

Accord Canada-États-Unis

L'obligation qu'ont les candidats de prouver leur bonne connaissance de la langue française limite le nombre de demandes au Québec. Au cours de l'exercice 2015-2016, un seul architecte a été inscrit au tableau de l'Ordre en vertu de cet accord.

Accord Canada-États-Unis-Mexique

Aucune demande n'a été formulée en vertu de cet accord.

ARM Canada-Europe

Les discussions en vue d'un arrangement de reconnaissance mutuelle sont toujours en cours entre le Regroupement des ordres d'architectes du Canada et le Conseil des architectes d'Europe.

Formation adaptée pour les diplômés en architecture français

L'Ordre offre de la formation adaptée aux diplômés français qui se sont prévalus de l'Arrangement de reconnaissance mutuelle pour les architectes français (ARM). Voici le détail de cette formation obligatoire.

ACTIVITÉ DE FORMATION	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Contexte juridique de la pratique et gestion de bureau	8
Règlementation du bâtiment	8
Le détail et l'enveloppe du bâtiment	8

Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis

- Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec: **21**
(pour plus de détails, voir tableau p.42)
- Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie, à condition que le candidat obtienne une formation complémentaire: **8**

	AU CANADA	HORS DU CANADA
Cours	8	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0

- Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées après que le candidat eut rempli la condition de formation complémentaire: **0**

EFFECTIFS

STATISTIQUES AU 31 MARS 2016

RÉPARTITION PAR SEXE

HOMME	FEMME	TOTAL
2344	1395	3739

RÉPARTITION PAR GROUPE D'ÂGE

	HOMME	FEMME	TOTAL
25 à 29 ans	35	87	122
30 à 34 ans	173	259	432
35 à 39 ans	246	246	492
40 à 44 ans	213	187	400
45 à 49 ans	228	175	403
50 à 54 ans	287	189	476
55 à 59 ans	344	141	485
60 à 64 ans	326	74	400
65 ans et plus	492	37	529

RÉPARTITION PAR OCCUPATION PRINCIPALE

	HOMME	FEMME	TOTAL
Employé des secteurs public et parapublic	260	326	586
Employé du secteur privé	131	65	196
Employé d'un bureau d'architectes	551	525	1076
Enseignant	44	33	77
Patron	978	295	1273
Pigiste	27	8	35
Retraité	241	35	276
Sans emploi	91	94	185
Autre	21	14	35

RÉPARTITION PAR RÉGION ADMINISTRATIVE

	HOMME	FEMME	TOTAL
Abitibi-Témiscamingue	11	9	20
Bas-Saint-Laurent	26	6	32
Capitale-Nationale	346	240	586
Centre-du-Québec	22	14	36
Chaudière-Appalaches	51	23	74
Côte-Nord	7	7	14
Estrie	43	23	66
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	10	5	15
Lanaudière	44	21	65
Laurentides	77	28	105
Laval	66	34	100
Mauricie	28	16	44
Montréal	1236	748	1984
Nord-du-Québec	1	0	1
Outaouais	31	18	49
Saguenay-Lac-Saint-Jean	41	21	62
Extérieur du Québec	134	70	204

RÉPARTITION PAR RÉGION ÉLECTORALE

	HOMME	FEMME	TOTAL
Centre-du-Québec	137	74	211
Croissant-Nord	93	44	137
Laurentides	174	80	254
Montréal	1236	748	1984
Québec	397	263	660
Extérieur du Québec	137	74	211

RÉPARTITION PAR CLASSE DE COTISATION

	MONTANT \$	HOMME	FEMME	TOTAL
Cotisation normale	983	1699	1037	2736
Nouveau membre (trois premières années d'inscription)	511,50	248	319	567
Membre de 70 ans ou plus ou cumulant 40 ans d'inscription - non retraité	275,75	133	8	141
Membre de 70 ans ou plus ou cumulant 40 ans d'inscription - retraité	134,30	108	27	135
Membre à la retraite	275,75	156	4	160

Cotisation professionnelle 2015-2016

La cotisation à l'Ordre des architectes du Québec est payable au plus tard le 1^{er} avril. Elle peut être acquittée en deux versements, le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre.

RÉPARTITION DES STAGIAIRES

HOMMES	FEMMES	TOTAL
442	572	1014

GARANTIE RELATIVE À LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Les architectes sont couverts par une assurance responsabilité professionnelle. Cette garantie est fournie par le Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'OAQ (Fonds des architectes).

- Nombre d'architectes couverts par le Fonds des architectes: **1505**
(au 31 décembre 2015)
- Montant prévu de la garantie par sinistre: **1 M\$**
(1,25 M\$ lorsque l'architecte exerce en société par actions [SA]
ou en société en nom collectif à responsabilité limitée [SENCRL])
- Montant prévu de la garantie pour l'ensemble des sinistres: **2 M\$** par année
(2,5 M\$ lorsque l'architecte exerce en SA ou en SENCRL).

EXERCICE EN SA OU EN SENCRL

- Membres inscrits au tableau en fin d'exercice exerçant en SA: **1295**
- Membres inscrits au tableau en fin d'exercice exerçant en SENCRL: **141**

5

ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
l'Ordre des architectes du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de l'Ordre des architectes du Québec qui comprennent le bilan consolidé au 31 mars 2016, les états consolidés des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation

des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des architectes du Québec au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Roland Naccache et Associés
Par Roland Naccache, CPA auditeur, C.A.
Roland Naccache, CPA auditeur, CA
Montréal (Québec)
Le 17 mai 2016

49 RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

- 50 Bilan consolidé
- 51 Évolution de l'actif net consolidé
- 52 Résultats consolidés
- 54 Flux de trésorerie consolidés
- 55 Notes complémentaires
- 62 RENSEIGNEMENTS
SUPPLÉMENTAIRES
CONSOLIDÉS
- 62 Détail des charges par activité
- 66 Détail des frais généraux

BILAN CONSOLIDÉ
AU 31 MARS 2016

ACTIF

À COURT TERME

	2016 \$	2015 \$
Encaisse	2 328 606	2 001 584
Comptes clients et autres créances - note 5	511 129	502 338
Frais payés d'avance	75 194	69 689
	<u>2 914 929</u>	<u>2 573 611</u>

À LONG TERME

Immobilisations corporelles - note 6	5 788 398	6 070 369
Immobilisations incorporelles - note 7	329 049	210 334
	<u>9 032 376</u>	<u>8 854 314</u>

PASSIF

À COURT TERME

Créditeurs - note 8	1 091 066	975 158
Produits perçus par anticipation	1 825 818	1 715 497
Solde de prix d'achat - note 10	450 000	-
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an - note 9	2 998 125	67 500
	<u>6 365 009</u>	<u>2 758 155</u>

À LONG TERME

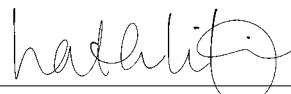
Dette à long terme - note 9	-	2 998 125
Solde de prix d'achat - note 10	-	750 000
	<u>6 365 009</u>	<u>6 506 280</u>

ACTIF NET

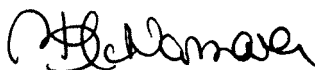
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	2 669 322	2 465 078
NON AFFECTÉ	(1 955)	(117 044)
	<u>2 667 367</u>	<u>2 348 034</u>
	<u>9 032 376</u>	<u>8 854 314</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Nathalie Dion, présidente



Bernard McNamara, vice-président

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET CONSOLIDÉ

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

	INVESTI EN IMMOBILISATIONS \$	NON AFFECTÉ \$	2016 \$	2015 \$
SOLDE AU DÉBUT	2 465 078	(117 044)	2 348 034	2 321 024
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(549 184)	868 517	319 333	27 010
Investissement en immobilisations	385 928	(385 928)	-	-
Remboursement de la dette à long terme	67 500	(67 500)	-	-
Remboursement du solde de prix d'achat	300 000	(300 000)	-	-
SOLDE À LA FIN	2 669 322	(1 955)	2 667 367	2 348 034

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

	2017 BUDGET (NON AUDITÉ) \$	2016 BUDGET (NON AUDITÉ) \$	2016 RÉEL \$	2015 RÉEL \$
PRODUITS				
Cotisations des membres	3 030 000	2 763 485	2 758 106	2 548 331
Exercice en société	60 000	25 000	70 440	29 590
Inscriptions au tableau des membres	50 000	50 000	41 570	64 599
Permis temporaires et autorisations spéciales	35 000	35 000	30 975	32 325
Examen des architectes du Canada	46 750	46 750	46 190	49 577
Inscriptions aux registres	150 000	130 000	170 081	137 304
Formation	300 000	270 790	313 951	237 640
Amendes disciplinaires	120 000	100 000	97 995	67 195
Contrôle de l'exercice illégal	16 000	20 000	26 081	40 342
Publicité	300 000	258 000	311 557	278 775
Congrès	125 000	80 000	104 024	125 470
Remise des permis	7 500	7 500	7 500	7 500
Cocktail des collaborateurs	3 000	3 000	3 000	3 000
Prix d'excellence en architecture - note 12	-	156 250	63 664	(1 609)
Autres commandites et contributions financières	10 000	10 000	6 765	20 402
Produits nets de placements	10 000	3 841	10 601	6 285
Autres produits	5 000	5 000	13 662	30 622
Revenus locatifs - 420 McGill	669 118	422 756	382 422	380 987
Total des produits	4 937 368	4 387 372	4 458 584	4 058 335

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

	2017 BUDGET (NON AUDITÉ) \$	2016 BUDGET (NON AUDITÉ) \$	2016 RÉEL \$	2015 RÉEL \$
CHARGES				
CA, CE et présidence	305 015	270 493	311 752	265 852
Inspection professionnelle	377 661	338 466	277 309	261 796
Discipline	714 753	624 071	609 462	479 419
Admission	231 562	225 285	193 533	210 122
Formation continue	341 654	397 737	337 775	337 826
Contrôle de l'exercice illégal	122 823	70 826	66 157	212 423
Liaisons - org. externes et affaires publiques	588 709	428 920	422 759	477 084
Communications et événements spéciaux	683 471	650 467	654 433	708 421
Congrès	146 535	141 071	143 586	99 865
Remise des permis	46 243	52 107	52 034	45 500
Cocktail des collaborateurs	20 122	24 921	31 133	24 895
Examen des architectes du Canada, développement et mise à jour	47 000	44 220	47 880	49 995
Concours	25 034	15 354	17 436	15 371
Techniques et bâtiments durables	1 000	2 100	128	445
Réglementation	5 240	10 600	4 155	7 114
Prix d'excellence en architecture - note 12	23 061	217 725	167 341	72 600
Aide à la pratique	219 073	58 198	115 689	30 019
Dépenses locatives - 420 McGill	873 101	674 014	686 690	732 578
Total des charges	4 772 057	4 246 573	4 139 251	4 031 325
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	165 311	140 799	319 333	27 010
Ordre des architectes du Québec				
Activités régulières	187 044	212 372	443 547	199 731
Maison de l'architecture, du design et de l'urbanisme	(21 733)	(71 573)	(124 214)	(172 721)
	165 311	140 799	319 333	27 010

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

2016 \$	2015 \$
------------	------------

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Excédent des produits sur les charges	319 333	27 010
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
• Amortissement des immobilisations corporelles	411 144	410 158
• Amortissement de l'immobilisation incorporelle	138 040	84 400
	868 517	521 568
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement		
• Comptes clients et autres créances	(8 791)	93 151
• Frais payés d'avance	(5 505)	7 426
• Créiteurs	115 908	171 083
• Produits perçus par anticipation	110 321	447 250
	211 933	718 910
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	1 080 450	1 240 478

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Acquisition d'immobilisations corporelles	(129 173)	(352 052)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(256 755)	(199 950)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(385 928)	(552 002)

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Emprunt à terme	-	900 000
Remboursement du solde de prix d'achat	(300 000)	(750 000)
Remboursement de la dette à long terme	(67 500)	(67 500)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(367 500)	82 500

AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	327 022	770 976
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	2 001 584	1 230 608
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	2 328 606	2 001 584

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2016

1 STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La loi constitutive de l'Ordre des architectes du Québec est la Loi sur les architectes (L.R.Q., chapitre A-21). L'Ordre des architectes du Québec (ci-après l'« Ordre ») est régi par le Code des professions du Québec et est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

L'Ordre a pour principale fonction d'assurer la protection du public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres, ce qui consiste principalement à assurer le bon fonctionnement de l'admission, de l'inspection professionnelle, de la formation continue et de la discipline. L'Ordre veille aussi au respect du Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds des architectes. De plus, l'Ordre doit contrôler l'exercice illégal de la profession par les non-membres et traiter les demandes de conciliation des comptes d'honoraires pour les clients qui en font la demande. L'Ordre se penche également sur toute question présentant un intérêt pour l'ensemble de la profession et pour l'architecture au Québec.

2 BUDGET

Les montants présentés à l'état des résultats consolidés dans les colonnes Budget sont fournis à titre d'information seulement et sont non audités. Le budget 2016-2017 a été approuvé par le conseil d'administration.

3 MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes;

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de l'Ordre et de sa filiale détenue à 99,99 %, la Maison de l'architecture, du design et de l'urbanisme S.E.C. Cependant, le Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle n'est pas consolidé, mais des renseignements financiers sommaires le concernant sont présentés puisque les activités du Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle ne sont pas de type similaire.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés et le montant des produits et des charges pour la période visée.

Les éléments des états financiers qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations incluent la durée de vie des immobilisations aux fins du calcul de l'amortissement et l'évaluation de leur valeur recouvrable nette. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les autres produits sont constatés lorsque les services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les cotisations des membres, qui sont fixées annuellement par l'assemblée annuelle, sont constatées au prorata au cours de l'exercice auquel elles se rapportent.

Les produits provenant de l'examen des architectes du Canada et de la formation sont constatés à titre de produits lorsque les nouveaux examens et les cours ont eu lieu.

Les amendes disciplinaires et les produits de contrôle de l'exercice illégal sont constatés lorsque qu'il y a une entente écrite intervenue entre l'Ordre, son syndic ou de son enquêteur et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits de communications, de publications et de commandites sont constatés lorsque le service est fourni.

L'Ordre comptabilise ses produits de location selon les modalités prévues aux ententes, au fur et à mesure de la prestation des services.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Dons reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas pris en compte dans les états financiers consolidés.

Ventilation des charges

Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les frais généraux sont attribués aux différentes activités, en fonction d'une clé de répartition qui correspond au prorata des charges de salaires et des charges sociales de chacune des activités.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ainsi que les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur de l'apport. Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et la durée indiquée ci-dessous.

	MÉTHODE	TAUX
Bâtiment - 420 McGill	Amortissement linéaire	2,5 %
Mobilier et équipement	Amortissement linéaire	10 ans
Ordinateurs et logiciels	Amortissement linéaire	4 ans
Site Internet	Amortissement linéaire	3 ans
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	Durée du bail
Aménagements	Amortissement linéaire	Durée du bail

Bilan consolidé

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale, il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des comptes clients et autres créances.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et de la dette à long terme.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Entité contrôlée

L'Ordre nomme les membres du conseil d'administration du Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des architectes du Québec (ci-après le « Fonds ») et fixe le montant global des rémunérations qui peuvent être versées aux administrateurs pour une période déterminée. Sur recommandation des membres du conseil d'administration du Fonds, l'Ordre établit notamment la somme nécessaire pour régler le coût du fonctionnement du Fonds et fixe la répartition de la somme prévue entre les membres de l'Ordre, de même que la date et le lieu de paiement de cette somme, le tout selon les conditions et modalités qu'il détermine. Le Fonds est considéré comme une entité sans but lucratif distincte du point de vue fiscal. Ses bénéfices et avantages étant réservés aux membres qui y participent, le Fonds n'est pas compris dans les états financiers consolidés de l'Ordre, mais des renseignements financiers sommaires le concernant sont présentés à la note 11.

4 INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

La charge d'amortissement de l'exercice est de 549 184 \$ (494 558 \$ en 2015). La dépense d'intérêts de l'exercice est de 170 219 \$ (189 087 \$ en 2015).

5 COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	2016 \$	2015 \$
Cotisations des membres	221 647	188 303
Formation	3 678	4 011
Amendes disciplinaires	16 733	65 498
Contrôle de l'exercice illégal	14 661	16 032
Communications et publications	80 887	81 664
Prix d'excellence	9 741	38
Examen des architectes du Canada	5 773	10 077
Divers	158 009	136 715
	511 129	502 338

6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2016		2015
	COÛT \$	AMORTISSEMENT CUMULÉ \$	VALEUR COMPTABLE NETTE \$
Terrain - 420 McGill (a)	780 000	-	780 000
Bâtiment - 420 McGill (a)	4 359 787	592 638	3 767 149
Améliorations locatives	781 791	193 099	588 692
Aménagements	330 202	35 570	294 632
Mobilier et équipement	160 780	96 539	64 241
Ordinateurs et logiciels	659 189	365 505	293 684
	7 071 749	1 283 351	5 788 398
			6 070 369

7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

58

	2016 \$	2015 \$
Immobilisation incorporelle amortissable		
• Site Internet	329 049	210 334

8 CRÉDITEURS

	2016 \$	2015 \$
Comptes fournisseurs	292 426	253 174
Taxes à payer	425 326	377 723
Vacances à payer	110 277	102 133
Salaires et charges sociales à payer	73 474	46 608
Autres	189 563	195 520
	1 091 066	975 158

9 DETTE À LONG TERME

	2016 \$	2015 \$
Emprunt à terme d'un maximum autorisé de 3 000 000 \$, garanti par une hypothèque de 1er rang de 4 500 000 \$ grevant l'immeuble situé au 420 McGill, ainsi que sur l'universalité des biens meubles actuels et futurs de cet immeuble, y compris les comptes à recevoir, les inventaires, l'équipement, les droits incorporels et la machinerie reliés à l'exploitation de cet immeuble, taux préférentiel plus 1,25% (4,25%), remboursable mensuellement par versement de 5 625\$, capital seulement, échéant en décembre 2016.	2 998 125	3 065 625
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	(2 998 125)	(67 500)
	-	2 998 125

10 SOLDE DE PRIX D'ACHAT

Le solde du prix d'achat de l'immeuble situé au 420 McGill, à Montréal, est payable le ou avant le 8 décembre 2016, et porte intérêt au taux de 8 % les trois premières années, jusqu'en décembre 2014, et au taux de 9 % les deux années suivantes, jusqu'en décembre 2016. Ce montant est garanti par une hypothèque de 1 800 000 \$ sur l'immeuble du 420 McGill.

11 FONDS D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

Les renseignements financiers ci-dessous proviennent des états financiers audités du Fonds au 31 décembre 2015, lesquels sont présentés distinctement :

	2016 \$	2015 \$
Total de l'actif	79 671 095	72 059 630
Total du passif	62 996 758	58 665 805
Surplus	16 399 451	13 041 726
Revenus		
• Primes nettes	14 501 651	11 608 106
• Placements	1 289 103	4 155 173
Dépenses	12 542 260	14 752 991
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	4 060 075	1 900 145
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(10 709 282)	5 554 738

12 PRIX D'EXCELLENCE EN ARCHITECTURE

Les Prix d'excellence en architecture sont sur un cycle de deux ans.

	2016 \$	2015 \$
Produits	63 664	(1 609)
Charges	167 341	72 600
	(103 677)	(74 209)

13 GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs de l'Ordre sont les suivants:

- Préserver sa capacité à poursuivre ses activités;
- Acquitter ses obligations financières.

L'Ordre gère son capital principalement par la facturation de cotisations aux membres. De plus, une part importante de la gestion de son capital consiste en la fourniture de services aux membres.

Afin de maintenir ou de rajuster sa structure de capital, l'Ordre peut être amené à modifier les charges prévues pour la réalisation de certaines de ses activités.

L'Ordre n'est pas soumis, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital.

14 ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Ordre s'est engagé, en vertu d'un contrat de location échéant en 2019, à verser pour des locaux une somme de 442 042 \$, dont 75 % sont versés à la filiale en propriété exclusive et 25 % à un tiers. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 190 340 \$ en 2017, à 194 766 \$ en 2018 et à 56 936 \$ en 2019. Ces montants représentent 100 % de l'engagement, dont seulement 25 % seront versés à un tiers.

15 ÉVENTUALITÉS

Une action en dommages est intentée contre le syndic et le syndic-adjoint pour un montant de 325 000 \$ plus intérêts et les dépenses. Cette somme est solidairement réclamée à l'Ordre des architectes du Québec. Il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement du litige et le montant que l'entreprise pourrait, le cas échéant, devoir verser. Aucune provision n'a été constituée dans les états financiers puisque l'OAQ est couvert par une assurance responsabilité avec un déductible de 5 000 \$.

16 POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Risques et concentrations

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'Ordre. L'analyse suivante indique l'exposition de l'organisme aux risques à la date du bilan

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses créiteurs et sa dette à long terme.

Les fournisseurs sont généralement remboursés dans un délai n'excédant pas 30 jours.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux comptes clients et autres créances.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard des ses clients et n'a pratiquement jamais eu de mauvaise créance.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque: le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'organisme est principalement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie. En date de fin d'exercice, l'organisme assume certaines dettes à long terme comportant des taux d'intérêts fixes. Par conséquent, les risques de taux d'intérêts auxquels sont exposées les dettes à long terme sont minimes.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

2016 \$	2015 \$
------------	------------

DÉTAIL DES CHARGES PAR ACTIVITÉ

Conseil d'administration, comité exécutif et présidence

• Allocations de présence des membres du conseil d'administration, du comité exécutif et de la présidence	17 306	15 043
• Salaires et charges sociales	91 437	91 045
• Honoraires	34 864	10 735
• Frais de représentation, de repas et de déplacement	32 668	31 788
• Autres frais directs	14 343	7 030
• Quote-part des frais généraux	121 134	110 211
	311 752	265 852

Inspection professionnelle

• Allocations de présence	5 969	5 319
• Salaires et charges sociales	77 234	67 658
• Honoraires	78 518	96 734
• Frais de représentation, de repas et de déplacement	11 295	9 490
• Autres frais directs	364	954
• Quote-part des frais généraux	103 929	81 641
	277 309	261 796

Discipline

• Allocations de présence	1 017	2 094
• Salaires et charges sociales	210 480	151 072
• Honoraires	104 531	125 437
• Frais de représentation, de repas et de déplacement	6 948	5 136
• Autres frais directs	7 033	10 426
• Quote-part des frais généraux	279 453	185 254
	609 462	479 419

Admission

• Allocations de présence	4 050	1 725
• Salaires et charges sociales	78 795	82 712
• Honoraires	350	3 633
• Frais de représentation, de repas et de déplacement	6 123	9 282
• Autres frais directs	6 136	6 315
• Quote-part des frais généraux	98 079	106 455
	193 533	210 122

DÉTAIL DES CHARGES PAR ACTIVITÉ (SUITE)

Formation continue

	2016 \$	2015 \$
• Allocations de présence	600	206
• Salaires et charges sociales	70 924	73 318
• Honoraires	130 083	122 386
• Frais de représentation, de repas et de déplacement	22 576	28 150
• Autres frais directs	18 488	20 824
• Quote-part des frais généraux	95 104	92 942
	337 775	337 826

Contrôle de l'exercice illégal

• Salaires et charges sociales	21 379	79 948
• Honoraires	13 175	32 246
• Frais de représentation, de repas et de déplacement	1 756	3 375
• Autres frais directs	1 645	1 672
• Quote-part des frais généraux	28 202	95 182
	66 157	212 423

Liaisons avec des organismes externes et affaires publiques

• Salaires et charges sociales	117 980	122 045
• Honoraires	13 736	29 969
• Frais de représentation, de repas et de déplacement	17 084	25 302
• Contributions et autres frais directs	120 024	148 352
• Quote-part des frais généraux	153 935	151 416
	422 759	477 084

Communications et événements spéciaux

• Salaires et charges sociales	185 733	220 605
• Honoraires	135 894	146 157
• Frais de représentation, de repas et de déplacement	5 009	5 908
• Autres frais directs	80 912	74 857
• Quote-part des frais généraux	246 885	260 894
	654 433	708 421

Congrès

• Salaires et charges sociales	27 039	16 093
• Honoraires	42 993	39 716
• Frais de représentation, de repas et de déplacement	15 041	7 937
• Autres frais directs	22 843	12 019
• Quote-part des frais généraux	35 670	24 100
	143 586	99 865

DÉTAIL DES CHARGES PAR ACTIVITÉ (SUITE)

Remise des permis

• Salaires et charges sociales	9 228	5 464
• Honoraires	12 558	17 230
• Frais de représentation, de repas et de déplacement	3 565	3 206
• Autres frais directs	14 518	11 406
• Quote-part des frais généraux	12 165	8 194
	52 034	45 500

Cocktail des collaborateurs

• Salaires et charges sociales	6 251	6 085
• Honoraires	5 328	5 343
• Frais de représentation, de repas et de déplacement	2 930	5 160
• Autres frais directs	8 335	838
• Quote-part des frais généraux	8 289	7 469
	31 133	24 895

Examen des architectes du Canada, développement et mise à jour

• Honoraires	13 709	11 949
• Frais de représentation, de repas et de déplacement	429	93
• Contributions et autres frais directs	33 742	37 953
	47 880	49 995

Concours

• Allocations de présence	2 857	975
• Salaires et charges sociales	4 170	3 992
• Honoraires	3 000	4 540
• Frais de représentation, de repas et de déplacement	1 901	994
• Quote-part des frais généraux	5 508	4 870
	17 436	15 371

Techniques et bâtiments durables

• Allocations de présence	-	550
• Salaires et charges sociales	57	82
• Honoraires	-	(53)
• Frais de représentation, de repas et de déplacement	-	(244)
• Quote-part des frais généraux	71	110
	128	445

2016 \$	2015 \$
------------	------------

DÉTAIL DES CHARGES PAR ACTIVITÉ (SUITE)

Réglementation

	2016 \$	2015 \$
• Salaires et charges sociales	10	-
• Honoraires	4 069	6 986
• Frais de représentation, de repas et de déplacement	10	-
• Autres frais directs	52	128
• Quote-part des frais généraux	14	-
	4 155	7 114

Prix d'excellence en architecture

• Salaires et charges sociales	29 396	30 282
• Honoraires	55 820	4 492
• Frais de représentation, de repas et de déplacement	13 427	2 153
• Autres frais directs	29 724	(2 090)
• Quote-part des frais généraux	38 974	37 763
	167 341	72 600

Aide à la pratique

• Salaires et charges sociales	46 530	5 462
• Honoraires	7 900	13 950
• Frais de représentation, de repas et de déplacement	722	250
• Autres frais directs	651	-
• Quote-part des frais généraux	59 886	10 357
	115 689	30 019

Dépenses locatives – 420 McGill

• Frais d'entretien	97 911	100 812
• Taxes et assurance	160 080	152 543
• Frais administratifs	27 236	28 589
• Intérêts sur le solde de prix d'achat	50 376	70 767
• Honoraires professionnels	11 530	8 888
• Frais de locations et autres	2 189	1 151
• Frais de représentation	971	1 716
• Salaires, jetons et charges sociales	13 028	38 043
• Commissions de location	11 439	9 837
• Amortissement du bâtiment	177 673	201 811
• Intérêts sur la dette à long terme	119 826	118 301
• Mauvaises créances	14 342	-
• Intérêts et frais bancaires	90	120
	686 690	732 578
	4 139 251	4 031 325

DÉTAIL DES FRAIS GÉNÉRAUX (NON AUDITÉ)

Frais généraux

	2016 \$	2015 \$
• Salaires	354 304	332 748
• Charges sociales	65 446	56 337
• Frais de poste et télécommunications	27 487	18 765
• Fournitures de bureau	31 232	36 153
• Taxes	2 826	2 120
• Assurances	16 081	19 492
• Entretien et réparations	17 825	14 367
• Location d'équipement et contrats de service	12 511	15 071
• Loyer	60 018	59 623
• Honoraires professionnels	109 408	213 043
• Frais de représentation, de repas et de déplacement	20 980	36 170
• Frais bancaires et autres	197 686	80 244
• Amortissement du mobilier et de l'équipement	10 236	10 569
• Amortissement des aménagements	78 179	77 786
• Amortissement des ordinateurs et des logiciels	145 038	119 970
• Amortissement du site Internet	138 040	84 400
	1 287 297	1 176 858

Répartition des frais généraux

• Conseil d'administration, comité exécutif et présidence	121 134	110 211
• Inspection professionnelle et aide à la pratique	103 929	81 641
• Discipline	279 453	185 254
• Admission	98 079	106 455
• Formation continue	95 104	92 942
• Contrôle de l'exercice illégal	28 202	95 182
• Liaisons avec des organismes externes et affaires publiques	153 935	151 416
• Communications et événements spéciaux	246 885	260 894
• Congrès	35 670	24 100
• Remise des permis	12 165	8 194
• Cocktail des collaborateurs	8 289	7 469
• Concours	5 508	4 870
• Techniques et bâtiments durables	71	110
• Réglementation	14	-
• Prix d'excellence en architecture	38 974	37 763
• Aide à la pratique	59 886	10 357
	1 287 297	1 176 858



ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

420, rue McGill, bureau 200
Montréal (Québec) H2Y 2G1
514-937-6168 1-800-599-6168

Édition
Pierre Frisko

Révision
Christine Dufresne

Direction artistique
Amélie Beaulieu



UN ENVIRONNEMENT BÂTI DE QUALITÉ, ÇA PROFITE À TOUS

En couverture et ici
Pavillon Anne-Marie Edward du Collège John Abbott
(pavillon AMECJAA)
Saucier + Perrotte architectes
photos: Marc Cramer